

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20250098

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TREIZE NOVEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 06/11/2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (2), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (3), Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU, Francois CORNET, Robert RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Eric PROLA	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joël KERDRAON	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Christine FRANCOIS

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL.

(1) Départ au dossier n°9 «DSP abattoir – Avenant n°3 – Modification de la redevance annuelle et instauration d'une redevance d'usage de l'abattoir».

(2) Départ au dossier n°3 «Rapport sur les orientations budgétaires 2026».

(3) Départ au dossier n°23 «Transfert de compétences voirie à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Approbation du procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise».

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4 et 5 ;

VU le projet de Loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 et notamment son article 13 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire soumis aux conseillers municipaux ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 3 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2312-1 du CGCT dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur sur la base d'un rapport ;

CONSIDÉRANT que sa vocation est de donner aux élus une occasion d'avoir un premier échange public sur les conditions générales et particulières dans lesquelles se prépare l'exercice budgétaire à venir et de définir entre autres, leur politique d'investissement ;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être communiqué au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication ;

CONSIDÉRANT également l'obligation communale de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de BERGERAC, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/11/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17 NOV. 2025
et de l'affichage en date du 17 NOV. 2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

